

DEFENSE PAYSANNE DU LOT
430 Avenue Jean Jaurès
46004 CAHORS CEDEX 9

N° identif. intracom

Paris, le 3 septembre 2025

FACTURE N° 2025-475

Description	Montant
PACK LEGALPLUS NUMERIQUE	
Selon bon de commande signé du 10/11/2022	
Hébergement et assistance Août 2025	
Frais variable sur annonces <1000 annonces CA Août 2025 1 719,16	50,00
€ - SOIT 2 %	
Facturation du minimum contractuel	

Total EUR HT	50,00
TVA 20%	10,00
Total EUR TTC	60,00

Virement le 11/09/25

CONDITIONS DE PAIEMENT

30 jours fin de mois par VIREMENT

DOMICILIATION BANCAIRE

SOCIETE GENERALE - 255 Rte de Mittelhausbergen - 67012 STRASBOURG CEDEX

COMPTE N° : 30003-02360-00020079574-75

SWIFT/BIC : SOGEFRPP - IBAN FR7630003023600002007957475

14 G3

SAS CITY PRESSE

Parc Saint Lambert
650, Chemin de l'Aumône Vieille
13400 AUBAGNE

Tél : 04 91 27 01 16
Fax : 04 91 27 11 45
Email : sylviecompta1@orange.fr
SIRET : 51975693600018
R.S.C. : 519 756 936 R.C.S MARSEILLE
APE : 6399Z
N° TVA intracom : FR88519756936
SAS au Capital de 1 000,00 €

DEFENSE PAYSANNE (LA)
à l'attention de Mr Gilles CLUZET
430 Avenue Jean Jaurès
CS60199
46004 CAHORS CEDEX 9

FACTURE

Número	Date	Code client	Date échéance	Mode de règlement	N° de Tva intracom
FAC7040	31/08/2025	412DEF	31/08/2025	CHEQUE A RECEPTION OU VIREMENT	
Code	Description	Qté	P.U. HT	Montant HT	TVA
Commande de Mr Gilles CLUZET					
70419001	FORFAIT 1 PAGE MAG / LE 21/08 PARUTION LE 29/08.	1,00	87,60	87,60	20,00

Mode de règlement
VIREMENT : CREDIT AGRICOLE ALPES PROVENCE
Code étab 11306 Agence 00031 N°compte 02201747050 Clé RIB 07
IBAN FR76 1130 6000 3102 2017 4705 007
SWIFT/BIC AGRIFRPP813

Total HT	87,60
Total TVA	17,52
Total TTC	105,12
Acomptes	0,00
Net à payer	105,12 €
Solde dû	105,12 €

T.V.A Payée sur les encaissements
En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Décret 2009-138 du 9 février 2009), ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 euros pour les professionnels (Décret 2012-1115 du 9 octobre 2012)
1,3 % de pénalités de retard par mois au delà de la date d'exigibilité.
Sauf accord contractuel ou autorisation de notre part, nos prestations sont facturées pour une parution dans un journal sur une édition.
Les photographies disponibles sur les serveurs de television sont libre de droit dans le cadre d'annonce d'émissions.
Toute exploitation publicitaire ou commerciale est interdite sans accord préalable des ayants droits.

virement 02/09/25